À partir du 1er juillet 2025, votre service de l'eau à Lambesc s'appelle Vivaïgo.

La Métropole vous parle

Les contrats de délégation de service public de votre exploitant des services de l'eau et de l'assainissement (Société des Eaux de Marseille) arrivent à échéance au 30 juin 2025.

Au terme d'une procédure de mise en concurrence, la Métropole Aix-Marseille-Provence a retenu la Société des Eaux de Marseille (SEM – Vivaïgo) et la Société d'Aménagement Urbain et Rural (SAUR – Vilivia), respectivement pour la gestion du service public d'eau potable et de l'assainissement collectif. Ces deux nouveaux contrats de 10 ans ont pris effet le 1er janvier 2025.

Les équipes de la Métropole et de vos exploitants sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous assister le cas échéant dans ces évolutions.

Le renouvellement de ce contrat de Délégation de Service Public n'entraîne aucune modification dans votre quotidien. Les factures seront toujours émises par la Société des Eaux de Marseille, à travers sa nouvelle filiale Vivaïgo dès le 1er juillet 2025. Seul votre numéro de contrat change.

Votre quotidien facilité

Début juillet 2025, vous allez recevoir votre dernière facture émise par la Société des Eaux de Marseille. Elle intégrera votre consommation jusqu'au 30 juin 2025. Son montant sera établi à partir de votre situation réelle, issue d'un dernier relevé de votre compteur (effectué en avril 2025) et d'une estimation calculée entre ce dernier relevé et le 30 juin 2025, sur la base de vos habitudes de consommation.

Dans le cadre de ce renouvellement de contrat, vous n'avez aucune démarche à faire. Vos données sont automatiquement transférées de la Société des Eaux de Marseille à Vivaïgo. Toutefois, dans le cadre du respect de la règlementation RGPD, vous avez la possibilité de vous y oppposer en prenant contact avec nous.

Votre **espace client** se **modernise**

À partir de juillet 2025, un nouvel Espace Client Vivaïgo sera à votre disposition. Son interface a été repensée pour le rendre encore plus pratique, plus ergonomique et plus facile d'utllisation.

Pour y accéder, il vous suffira de créer votre espace avec vos numéros de contrat et de compteur que vous trouverez sur votre première facture Vivaïgo. Il vous sera également demandé votre consentement RGPD, si celui-ci n'a pas déjà été transmis.

Votre **règlement de service** **évolue**

Dans les prochaines semaines, vous allez recevoir par courrier ou par e-mail, un nouveau règlement de service indiquant toutes les conditions règlementaires liées au nouveau contrat de concession.

Vous **conservez les mêmes services**

Si vous avez souscrit à des services comme l'e-facture ou la mensualisation, rien ne change. Vous y aurez toujours accès. Si vous avez choisi comme mode de paiement le prélèvement, la mensualisation ou le règlement par TIP votre RIB et votre autorisation de prélèvement ont été transférés, afin de vous dispenser de toutes formalités administratives. Toutefois, vous avez, là aussi, la possiblité de vous opposer à ce transfert en nous contactant.

Vivaïgo gère le service public de l'eau potable de 21 communes du Nord-Ouest de la Métropole.

58 000 abonnés - 172 000 habitants desservis

Un dispositif complet à votre service

Nos lieux d'accueil

AGENCE DE SALON-DE-PROVENCE

377 chemin des Aubes
13300 Salon-de-Provence

PERMANENCES DE PROXIMITÉ

Au sein des communes

Retrouvez toutes les informations utiles (adresses, horaires...) sur vivaigo.fr

Application mobile

MON EAU VIVAÏGO

Télécharger dans l'App Store

DISPONIBLE SUR Google Play

Centre Service Clients

Centre Service Clients "La Passerelle"

N° Cristal 0 969 39 40 50

APPEL NON SURTAXE

Du lundi au vendredi de 8h à 19h
et le samedi de 8h à 12h30.

URGENCE FUITES (24H/24) - 04 91 83 16 15

Espace client en ligne

espaceclients.vivaigo.fr